

GRAND DÉBAT NATIONAL ORGANISÉ À VIC-LA-GARDIOLE LE 18 FÉVRIER 2019

Accueil des participants par Mme le Maire. Introduction. Mme le Maire présente l'historique du grand débat et rappelle la charte.

Introduction par M. Gilles Richard, professeur de sciences politiques, qui pose les cadres du débat : il s'agit de cadres nationaux, le débat doit se tenir dans le respect et le dialogue.

Gilles Richard définit son rôle : organiser, réguler et non accaparer la parole.

A Vic, il a été décidé de traiter les questions non à partir des items proposés mais à partir des cahiers de doléances dûment dépouillés.

1^{er} THÈME : FISCALITÉ- JUSTICE SOCIALE

La 1ère question proposée est donc celle de la fiscalité et, plus particulièrement de la fiscalité des personnes. Ensuite nous passerons à la dépense.

FISCALITÉ DES PERSONNES

Un participant fait remarquer que la fiscalité est importante dans la société en termes d'intégration et de vie sociale. Selon lui, tout le monde devrait contribuer mais il faut beaucoup plus de tranches, bien affinées ; ainsi « l'impôt ne serait pas perçu comme injuste mais donnerait le sentiment de participer à la solidarité nationale de façon juste car plus on affine les tranches, plus on donne à juste titre ».

G.R. demande si l'on doit imposer même les personnes modestes.

Réponse : oui, tout le monde doit participer, même au SMIC (sauf les personnes au RSA). Les gros revenus doivent payer en fonction de leurs revenus, sans matraquage fiscal.

G.R. fait remarquer que l'impôt sur le revenu est acquitté par environ 30 % des Français et que chez nous l'impôt est progressif.

R. Ra : fait observer que l'impôt sur le revenu ne représente qu'une toute petite partie de l'impôt mais que tout le monde, de fait, paie de l'impôt (impôts indirects)

R. Ri .: Tous les Français contribuent effectivement et c'est là l'origine du mouvement. La TVA pèse très lourd sur les ménages et les taxes sont une injustice sociale. Il faut revoir notre modèle de société.

J.P. : A quoi sert l'impôt ?

G.R. : on verra cette question plus tard.

Un participant : 57 % des foyers ne paient pas ; il faudrait regarder ce qui se passe dans les autres pays.

Monsieur M. : insiste, chiffres à l'appui, sur les dépenses de l'État :

En Allemagne, il y a une chancellerie. Chez nous pléthore d'élus.

Notre président gagne environ 26 000 €. Mme Merkel environ 15 500. Elle paie son loyer, son eau, son électricité, comme tous les ministres d'ailleurs.

Notre 1^{er} ministre et les autres sont logés dans de superbes appartements...

Au total, on dépense 17 millions d'euros en France contre 3 millions d'euros en Allemagne !

En ce qui concerne le personnel de la présidence : 906 personnes en France contre 300 en Allemagne.

Pour le parc automobile : 121 voitures en France contre 37 en Allemagne.

Les déplacements sont onéreux. On utilise beaucoup les avions de l'État (on a un Airbus 320, 2 Falcon, etc.) quand en Allemagne on se sert des lignes régulières.

L'Élysée coûte 113 millions d'euros. L'Allemagne dépense 36 400 000 €

Bref, il existe des pistes si on veut trouver de l'argent.

G.R. : vous êtes là dans l'économie sur le prélèvement de l'impôt. Les frais répertoriés représentent environ 0,1 % en fait du budget de l'État. On est donc davantage dans le registre du symbolique. Les cahiers de doléances expriment, de fait, une volonté de justice et de transparence mais, quantitativement, ces mesures alléguées ne sont pas efficaces.

Un participant réplique que $1\% + 1\% = 1\%$ etc. ça finit par faire beaucoup. Selon lui, il y a de l'argent à récupérer dans beaucoup de domaines.

Ch. K. : dès qu'on a un avantage, celui-ci entraîne un autre. Mais quand on est juste à la limite, on n'a droit à rien et, de ce fait, on paie un tas de choses et on se retrouve dans la voie de la paupérisation. Cette espèce de « tout ou rien » n'est pas juste. Les réformes se succèdent. Elles sont comme des bulldozers et entraînent des dommages collatéraux. Du coup, certains tirent le diable par la queue et d'autres fuient à l'étranger. Il faut que ça change. Dès qu'on n'entre pas dans une case, on est démuné mais en face de soi, on n'a personne sinon internet !

G.R. : évoquez-vous l'ISF ?

Un participant : il y a des problèmes de seuils symboliques de l'impôt. Des personnes sont exclues des systèmes. L'ISF est le symbole de cette injustice car ceux qui sont taxés appartiennent aux tranches moyennes hautes. Les détenteurs de gros patrimoines sont moins taxés car ils utilisent, eux, des stratégies pour éviter de payer l'ISF et, ainsi, ils restent en France. Ils transforment leurs revenus en revenus plafonnés et investissent dans des sociétés leur permettant des réductions.

On a annulé l'ISF et constaté que les dons aux associations avaient chuté. On a créé en contrepartie l'IFI mais celui-ci ne vise que les classes moyennes hautes et non les gros patrimoines qui n'investissent pas dans l'immobilier mais plutôt dans des sociétés. En France, l'immobilier est très taxé au niveau local, ce à quoi s'ajoutent les frais importants du logement. De ce fait, on accroît, en France, les problèmes de logement.

G.R. : personne n'a parlé de l'impôt universel qui se pratique aux USA. Tout citoyen américain paie son impôt aux USA. S'il refuse, il doit demander sa destitution mais il doit payer un impôt calculé par rapport au taux d'imposition et au nombre d'années d'espérance de vie. Ceux qui travaillent à l'étranger paient l'impôt sur le revenu dans le pays où ils travaillent et un reliquat aux USA. L'évasion fiscale des personnes est rendue impossible. C'est une piste intéressante.

J-F. L. : il y a une injustice sociale. Le seuil de richesse relative est fixé à 1200 € mensuels, cela fait bondir les gens. Ceux qui gagnent 1500 €/mois râlent de voir que ceux qui touchent 30 à 50 000 € utilisent des niches fiscales ou s'évadent. Il faut lutter contre cela.

G.R. : c'est l'optimisation fiscale ou la fuite légale des capitaux. La France détient le record des niches.

Monsieur M. : il faut taxer les œuvres d'art ainsi que les gains des jeux selon une somme à déterminer.

G.R. : en ce qui concerne les jeux, c'est fait, l'impôt est prélevé avant de donner le gain.

Une participante dit vouloir que, par justice, on s'occupe des gens qui n'ont droit à rien et demande si les Français de l'étranger cotisent.

G.R. : répond que cela dépend des conventions fiscales. Ce qui est gagné à l'étranger n'est généralement pas taxé en France.

Un participant : selon lui, on peut aussi imaginer des impôts sur les prestations sociales. La suppression de l'ISF est choquante car faite sans contrepartie ; il aurait fallu des conditions draconiennes, affiner l'ISF en fonction des revenus et faire des réductions dessus : affiner l'ISF, le diminuer pour certains, afin qu'ils investissent en France.

G.R. : Attention, il faut parler d'entreprises européennes et non seulement françaises sinon on parlerait de discrimination. On ne peut obliger à un réinvestissement dans une entreprise française.

Un participant dit que le contribuable qui perçoit de gros revenus paie 12,2 % à l'impôt au lieu de 40 % dans le système antérieur. Le motif invoqué est qu'on investirait en Bourse. Or les Français ne se sentent pas compétents pour ce faire. Du coup, l'État est privé de recettes.

Le député, M. Démoulin intervient. Il se présente, décrit rapidement son parcours professionnel et son entrée en politique.

Parlant ensuite de la suppression de l'ISF il précise que, selon la loi, il y aura une évaluation dans 2 ans. Il précise qu'il faut distinguer les capitaux mobiliers des immobiliers. On fait le pari que l'argent dans l'économie sera libéré.

Il dit que plus de 2 milliards ont été injectés en 2018 pour les petites entreprises.

Il est vrai que les ultra-riches ne paient pas l'ISF.

Pour la suppression de l'ISF, si dans deux ans les résultats ne sont pas là, on reverra la question. Les ultra-riches ne payant pas l'ISF, il faut voir comment on peut les faire payer. Mais rétablir l'ISF tel quel serait inopérant car il ne toucherait pas les grandes richesses françaises.

R. Ri. : Beaucoup de gens n'en peuvent plus entre les taxes, la CSG, etc. Il faut penser aux personnes modestes sur qui on fait peser la charge.

L. C. : demande ce qui justifie le verrou de Bercy puis annonce que les grandes entreprises ont déclaré 57 milliards !

G.R. : explique ce qu'est le verrou de Bercy et que ceux qui le défendent le font au nom de l'efficacité pour rapatrier l'argent. Des poursuites n'ont lieu que si Bercy donne son aval, si l'argent n'a pu être récupéré.

Le député nous apprend alors que le verrou de Bercy a été supprimé il y a six mois.

Quelqu'un déplore que ce n'ait pas été su.

M. R : demande que soit réformée la justice surtout. Il faut la rendre indépendante et renforcer le parquet financier.

Un participant : « Alors, on rétablit l'ISF ou non ? »

G.R. : l'évaluation arrivera. Alors si les résultats sont bons, on ne changera pas.

Un participant veut parler du CICE : 20 milliards d'euros, dit-il, ont été injectés dans les entreprises en fonction de la masse salariale et sans obligation de résultat !

Il faut modifier le CICE car ceux qui en bénéficient sont les très grosses entreprises ; or elles ne respectent pas le double objectif à atteindre, à savoir créer de l'emploi et investir. Il faut que le CICE profite aux entreprises qui en ont réellement besoin !

Un autre participant s'élève alors contre le CICE qu'il faudrait supprimer, selon lui, et dont l'argent devrait être donné au peuple.

G.R. : l'argent profite au peuple car il y a du personnel dans les entreprises.

Est question ensuite des compensations contribuant à l'évasion fiscale.

Une société a, par ex., son siège en Irlande et sa succursale en France. Elle facture ses prestations en Irlande afin d'y payer son impôt car le taux d'imposition y est plus faible. La piste à creuser serait d'imposer les entreprises qui utilisent les compensations.

J.P. : D'où la nécessité d'harmoniser l'Europe !

G.R. : rappelle que les traités européens imposent la règle de l'unanimité. Du coup, un seul pays peut bloquer une réforme. D'où les difficultés en matière de questions fiscales et les blocages.

LA DÉPENSE

G.R. précise que les cahiers font état des dépenses liées aux hauts fonctionnaires.

1/1000 € = la dépense occasionnée par l'emploi des parlementaires.

Il rappelle qu'en ce qui concerne la réserve parlementaire, maintenant, il faut en justifier l'emploi.

Les salaires des parlementaires, contrairement à ce qui se dit, sont imposés. Mais ils ne paient pas la CSG sur les frais.

Le député :

Puisque une des pierres d'achoppement, dans les cahiers de doléances et dans le débat est, entre autres, ce que reçoivent les parlementaires (salaires, avantages...) il fait état, en toute transparence, de ce tout ce qu'il perçoit : 5300 € nets + 9000 € pour embaucher des collaborateurs. Il a 4 attachés dont 1 à Paris + des frais de mandat (5000€ pour le loyer de la permanence, les frais de réception, les déplacements).

Il reconnaît que 5300 €, c'est bien et ajoute « mais la démocratie a un prix ».

A quoi G.R. répond : « Non, elle a un coût mais n'a pas de prix ! »

M. Démoulin poursuit et note qu'à l'Assemblée nationale, il n'y a pas de personnes issues de la classe ouvrière. Un seul ouvrier actuellement. Il estime qu'il faudrait créer les conditions pour que l'ouvrier puisse quitter son poste et devenir député afin que l'Assemblée Nationale ressemble davantage à la nation mais déplore la difficulté, pour lui, de faire campagne pendant 6 mois.

A l'issue de ses 5 ans de mandat, le parlementaire ne perçoit plus rien.

Le député précise aussi qu'il n'y a plus de réserve parlementaire.

Il se fait alors interpellé par une dame qui accuse les députés d'être très peu réactifs (au bout de 3 mois de mouvement, aucun changement) et de tarder à prendre « les vraies décisions ». Il faut baisser, selon elle, les taxes sur les produits de 1ère nécessité. Elle demande ce que veut dire un CICE équitable. Elle estime que l'on ne peut jamais donner raison au peuple en ce qui concerne ses demandes et que, donc, beaucoup de choses seraient à revoir.

Selon elle, les députés doivent prendre des risques pour défendre le peuple.

Un participant (motard) fait part de ses rencontres avec les hommes politiques locaux et dit que généralement les élus entendent mais ne répondent pas : ils récitent leurs leçons.

Il a, par exemple, informé des élus sur les dangers que représentait le manque d'entretien des routes mais rien n'a été fait.

Il estime qu'il faut redistribuer l'argent récupéré et affirme qu'on n'a rien à attendre de ce gouvernement et que, si la lutte s'achève demain, on aura tout perdu.

G.R. : Pour le train de vie des élus (qu'on leur reproche), on pourrait se référer à ce qui se fait en Europe du Nord (ex. la Suède) où chaque citoyen peut tout vérifier sur internet, les factures des députés, etc. car il y a une réelle transparence.

Ch K. Ce n'est pas le salaire du député qui est anormal. Ce qui l'est, c'est que ceux qui travaillent autant qu'un député ne s'en sortent pas, bien que leur travail aussi soit utile. Chaque avantage en appelle un autre (comme déjà dit plus tôt) et ce sont toujours les mêmes sur lesquels on prélève, ce qui engendre une souffrance. Il faut que l'élite trouve des solutions pour aider les plus pauvres et les protéger de sorte qu'ils vivent correctement. Mais les élites vivent entre elles, travaillent, se distraient entre elles ; elles sont à côté de la réalité.

J-L B. : désire revenir sur la question des privilèges. Il prend un exemple, celui de l'ancienne ministre Edith Cresson qui, depuis 27 ans, a des gardes du corps, un chauffeur, etc. Elle a été ministre 11 mois et coûte 200 000 €/an en avantages. Là, selon lui, on n'est plus dans le « symbolique »...

2ème THÈME : ORGANISATION DE L'ÉTAT / SERVICE PUBLIC

ORGANISATION de l'ÉTAT

Un participant (pompier) : les communes ont bien la proportionnelle. De plus, nationalement, elle a aussi existé. Donc il est possible de faire en sorte que le peuple soit représenté.

G.R. : pour la proportionnelle, la question à envisager est celle de la dose.

Réponse : il est faux que ce soit ingouvernable.

Le député : Ingouvernable, non. On doit pouvoir trouver une autre dose. 25 % seraient bien.

M.R. : en fait le problème majeur est la position du président. On est dans un système quasi-monarchique. Il faudrait décaler les législatives à mi-mandat.
Réduire le nombre de sénateurs, oui, mais leur donner plus de pouvoir.

Un participant fait observer le déséquilibre entre la représentation du peuple et l'Exécutif. Il prône une VI ème République où l'Assemblée dirigerait le pays. Actuellement, dit-il, le président de la République a trop de poids.

Plusieurs personnes approuvent.

L.C. : C'est le gouvernement qui doit gouverner. Or il y a une dérive présidentielle.

G.R. : Cette dérive existe depuis 1961. Le 1^{er} ministre est désigné par le président qui, lui, est élu par les Français.

Le texte n'interdit pas au président d'imposer une politique au 1^{er} ministre. De facto, il y a une soumission au président.

R. Ri : On a un État gouverné par les élites, lesquelles ont un fil à la patte. Pourquoi ne pas imaginer des quotas sociaux ?

De plus en plus, on voit des chefs d'entreprise prendre des responsabilités politiques et on laisse croire que la République peut se gouverner comme une entreprise !

G.R. : il y a une régression indéniable de la représentativité. Exemple : en 1970 il y avait moins de femmes élues que dans les années 1940.

Un autre problème à se poser est celui-ci : le représentant doit-il forcément être l'image du représenté ?

L'universalisme républicain de la Révolution dit que tout député peut représenter tout le monde.

-

SERVICES PUBLICS

J.P. : Avec l'application de la loi NOTRe on a une perte de compétences des mairies.

J-F. L. : Parlons du service public : il y a une réelle contradiction dans les propos tenus. En effet, les gens allèguent que les fonctionnaires coûtent cher et qu'il faut donc en supprimer mais, dans la vie, ils veulent plus de fonction publique, dans les hôpitaux, etc. et ils réclament davantage de policiers.

Il est à noter que ce sont 122 fonctionnaires qui ont permis à l'État de récupérer 22 milliards d'euros !

L.R. : A l'Éducation Nationale les personnels sont délaissés et les salaires lamentablement bas. Et on parle de respect, de symboles, des valeurs ! Mais c'est à l'École de la République qu'on les enseigne, et à tous publics, d'où qu'ils viennent...

La société montre hélas aux enfants des exemples qui vont à l'encontre de ces valeurs.

Une participante approuve. Elle déplore des classes bondées où les enfants pâtissent... Elle pointe le fait que le travail des enseignants est de plus en plus difficile et regrette, de plus, qu'on ne fasse pas quelque chose pour les enfants qui n'entrent pas dans la norme.

F. P-L. : Il faut cesser de tout envisager en fonction de la rentabilité. Un service public est « au service », un service n'a pas vocation à être rentable. La Santé et l'École doivent être des priorités absolues. L'École doit être le fleuron même de la France et on la casse ! Il ne faut plus d'élèves arrivant en 6ème sans savoir lire, d'élèves qui déchiffrent et qui, arrivés à la fin de la phrase, n'ont rien compris car ils en ont oublié le début. C'est pourquoi il faut faire porter un effort tout particulier sur les matières fondamentales et instrumentales à l'école primaire.

R.L. : En tant qu'ancien enseignant je peux témoigner que c'est un métier passionnant mais il faut le reconnaître à sa juste valeur au lieu d'y voir, à tort, du privilège. On est d'ailleurs toujours le privilégié par rapport à quelqu'un d'autre....

L'école républicaine accueille tous les enfants, de toutes couleurs de peaux, de toutes origines...

Il faut aussi reconnaître que ce qui se passe actuellement en France est quelque chose d'inédit. Cela étant, il faut être vigilants quant à ce qui va advenir. Il faut créer du lien entre les gens et que les gens discutent ensemble.

COLLECTIVITÉS LOCALES

J-F. L. : Les élections les plus prisées en France sont les municipales car il y a de la proximité entre les citoyens et les élus. Revenons sur la loi NOTRe et le transfert des compétences : les mairies sont dépossédées de leurs compétences.

Il faut redonner aux communes le pouvoir du territoire, que les citoyens doivent eux-mêmes définir.

Il faut revoir la loi NOTRe et redonner du pouvoir aux communes. C'est là qu'est le pouvoir du citoyen.

G.R. : La loi NOTRe s'inscrit dans le prolongement de ce qui existe depuis des années (lois Pasqua). Les structures créées en intercommunalités n'aboutissent pas aux économies attendues. On a le millefeuille.

Un participant : les intercommunalités ont des compétences que les communes ne peuvent plus assumer seules (ex. transports, ordures...). On a fait croire à des économies d'échelles mais c'est faux ! Il faut bien regarder s'il y a des économies d'échelles.

M.R. : La décentralisation (datant de 1982) devait rapprocher le citoyen des milieux directifs. Or maintenant, avec les agglos, on décentralise pour recentraliser ensuite et on éloigne le citoyen. La commune est le seul endroit où le citoyen peut avoir des contacts. Bientôt, si on laisse faire les choses, les communes ne feront que l'État civil.

*** Parenthèse sur le HANDICAP.**

Avant qu'elle ne parte, une participante se décide à demander la parole pour évoquer, même si elle a laissé passer le moment de s'exprimer tout à l'heure, son problème personnel en tant que handicapée.

Elle attire l'attention sur une injustice à son égard en tant qu'adulte handicapée : elle n'a droit à rien dans la mesure où elle est mariée et où son époux gagne convenablement sa vie (leur vie). On estime que si le salaire de son conjoint est convenable, il doit tout couvrir et cette personne est donc totalement tributaire de son conjoint.

Un participant dit que dans de tels cas, il faudrait instaurer non pas un foyer fiscal mais deux foyers fiscaux.

J.T. : dit qu'il travaille dans le milieu associatif et connaît le problème du handicap. On oublie les personnes ! On ne répond pas à leurs besoins. On veut que le secteur handicap soit rentable !

- L'éducation spécialisée n'est pas rentable et donc n'intéresse personne. Idem pour les aides à la personne.

Un autre participant dénonce la longueur des délais de réponse quand une demande de tutelle est formulée. Il faudrait demander au juge de débloquer l'Assurance-vie.

Un autre participant estime que la Sécurité sociale devait prévoir un prélèvement spécifique par rapport au handicap comme par rapport à la vieillesse

3 ème THÈME : DÉMOCRATIE ET CITOYENNETÉ

L.C. : fait remarquer que seulement 16 % des électeurs ont voté pour Macron.

Et G.R. lui fait observer qu'on ne peut laisser dire cela car techniquement c'est faux : il y a 2 tours. Au premier on vote pour le candidat le plus proche de nos convictions et au 2ème pour celui qui en est le moins éloigné ; on ne peut se référer au seul 1^{er} tour.

M.R. : Mais il faut remarquer que pour certaines élections il y a 80 % d'abstentions. Il faudrait un peu plus de civisme !

Un participant soulève le problème de la prise en compte du vote blanc : s'il est majoritaire, que fait-on ?

G.R. : on pourrait décider que l'élection soit invalidée s'il y a trop de votes blancs.

R. Ri : Maintenant, on ne vote que pour éviter le pire. Est-ce cela la démocratie ?
En ce qui concerne le monde de l'entreprise, les ouvriers travaillant dans les entreprises qui font beaucoup de profits devraient pouvoir refuser les licenciements.

G.R. : En ce qui concerne l'abstentionnisme, on peut regarder le cas de la Belgique où le vote est obligatoire et où il y a 80 % de participation

Le député : se dit défavorable au vote obligatoire, il limite la démocratie.

Pour le vote blanc, il rappelle qu'il n'est pas compté dans les suffrages exprimés. Mais s'il sortait 1^{er}, on pourrait se demander si l'élection est légitime.
Quant au RIC ou RIP, il faut y réfléchir et l'encadrer car il comporte des risques, notamment eu égard aux avancées de la société.

J-M M. : Pourquoi avoir peur du référendum ? C'est le peuple qui parle, c'est le peuple qui vote.

Quant à la fonction publique, elle est nécessaire et très importante. Elle est gratuite pour le citoyen : l'École, les infirmières, la police, etc. c'est gratuit

Un participant déplore les abstentions et pense que c'est à l'École que l'on doit former à la citoyenneté.

F. P-L. : précise que c'est ce qui se fait depuis très longtemps et, devant l'étonnement de la personne quant au peu d'effets que cela produit, elle rappelle que les élèves passent plus de temps avec leurs parents qu'avec leurs enseignants !

Un participant insiste : l'École doit apprendre les droits et les devoirs, c'est son rôle. Est-ce bien fait ?

M.L. : Au collège on fait de l'éducation morale et civique (à l'école aussi). On organise les élections des délégués. Les élèves ont une carte d'électeur. On organise aussi les élections au CDC (Conseil de la Vie Collégienne) au CDJ (conseil départemental des jeunes) et même on élit les délégués du Foyer socio-éducatif. Les élèves apprennent la loi électorale, le fonctionnement des votes (scrutin majoritaire à 2 tours). Visiblement, il semble que ce qui se fait dans l'École ne suffit donc pas puisque ce n'est pas pour ça qu'on vote plus tard...

M. M : Parlons des citoyens de demain.

On peut se demander ce que deviennent, au sortir de l'École, les moins bons (les bons s'en sortent).

Il serait intéressant de remettre en vigueur le Service militaire, au moins pour 6 mois : les appelés pourraient passer leur permis de conduire, apprendre le respect, la droiture, le vivre ensemble et ce serait un moyen de sauver quelques-uns d'entre eux, qui pourraient ensuite se diriger à partir de là vers un métier.

G.R. : Selon un rapport parlementaire, on prévoirait effectivement de faire passer le permis pendant le service national, ce qui a mécontenté les moniteurs d'auto-école.

M.R. : Que les hauts fonctionnaires aient de hauts salaires, admettons, mais ceux-ci devraient être transparents. On a toutes les difficultés pour accéder aux grilles des hauts fonctionnaires. Les hauts fonctionnaires ne devraient pas passer du privé au public et vice versa.

Quant aux licenciements, il faut rappeler que Ford, par exemple, a été aidé par l'État pour licencier. On devrait obliger à rendre l'argent.

Le député :

Transparence des hauts fonctionnaires, oui.

Le CICE est profitable, normalement, pour l'embauche. Le député donne alors son propre exemple en tant que chef d'entreprise. Il faut obliger les chefs d'entreprise à jouer le jeu.

Un participant dit que le CICE n'existe plus. Ce qui existe, c'est la baisse des charges. Il faut revenir dessus.

J.P. : et si on n'a pas d'employé, qu'est-ce qu'on fait ?

Un autre : je suis interpellé par la vitesse avec laquelle Macron a détruit les anciens partis et pris la République. 16 % des inscrits ont voté pour lui au 1^{er} tour.

Ce qui a fait descendre les Gilets jaunes dans la rue, c'est le mépris, l'arrogance, la supériorité. Les débats sont là pour lisser les problèmes. J'ai peur pour l'avenir, peur que les extrêmes, la prochaine fois, l'emportent.

R. Ri : Valls n'ayant pas pu casser le code du travail, les grands patrons ont choisi Macron pour ce faire.

G.R. : Dans les cahiers de doléances il est dit qu'il faut associer les citoyens aux décisions politiques. Il y a un sentiment diffus d'inertie ressenti par la population. Mais les décisions ne sont pas uniquement liées à la France. Les partenaires européens rendent les choses plus difficiles. Il y a plus de contraintes.

G.Ni : En tant que commissaire enquêteur, je peux dire qu'il y a des outils qui sont proposés pour les citoyens. Mais les gens ne lisent pas les enquêtes publiques signalées par des affiches jaunes. Ne risque-t-on pas alors, de supprimer ces outils ? Les gens demandent à être consultés mais ils ne se manifestent pas. Or il est nécessaire de s'exprimer au travers de ce qu'on nous offre.

4ème THÈME : LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

G.R. : Dans les revendications exprimées sur les cahiers de doléances, on trouve beaucoup de choses qui sont demandées mais qui pourtant existent déjà.

Existence de primes européennes.

Ceux qui paient des impôts ont des déductions fiscales. Mais les autres ? Ils n'ont rien.

R. Ri. : En ce qui concerne l'écologie, il ne faut pas culpabiliser les gens ! L'État manque à son rôle : il devrait favoriser l'écologie (ex. le chemin de fer). Cela relève de la responsabilité de l'État.

R. Ra. : Notre survie n'est pas prise en compte, c'est la finance qui dirige tout. On devait avoir l'autorisation de faire les choses à condition de ne pas abîmer la planète. Mettons de la fiscalité pour éviter les trajets énormes. Il nous faut changer de société.

J.P. : Taxer, certes, mais c'est le dernier de la chaîne qui paie la taxe ; c'est donc toujours le consommateur qui paie !

R. Ra. : l'État, par la fiscalité, peut agir sur l'écologie et il le doit.

G.R. : c'est là, la question de l'écologie : écologie punitive, pénalisant celui qui pollue, ou non punitive.

Un participant se dit hostile à la taxe carbone. Il dit qu'on nous a tous envoyés, autrefois, sur du Diesel et que, maintenant, on nous préconise la voiture électrique. Il émet des réserves sur son caractère écologique, au niveau de sa fabrication...

Il avance la solution du moteur à hydrogène.

Les transports représentent 30 % des émissions de CO2 responsables du réchauffement de la planète.

70 % des émissions sont produites par les industries qui ne sont pas aux normes et par les bâtiments non/mal isolés.

Il y a nécessité d'une politique cohérente en termes d'isolation des bâtiments, de choix de véhicules.

Le problème est : comment financer ?

Or, lors de la crise de 2008, la BCE a injecté, certains jours, jusqu'à 1000 milliards d'euros ! On devrait lui demander de mettre de l'argent sur la transition écologique (prêts à 0 %, politiques incitatives fortes...).

Il faut arrêter de taxer au titre de l'écologie.

G.R. : Oui, il y a effectivement d'autres solutions.

Par exemple, permettre aux états de franchir le seuil des 3 % liés à Maastricht, si ces états font de la transition écologique. Ou mettre des taxes sur les transactions financières.

En ce qui concerne la voiture à hydrogène, le scepticisme est, selon lui, de mise car elle demande à ce qu'on fabrique de l'électricité.

Un participant : Le désengagement de l'État dans les transports pénalise certaines zones et retentit sur la qualité de vie des gens (province et fermetures des services publics).

S.Ri. : Presque rien n'est fait pour la transition écologique. Presque rien pour les transports en commun. On pense toujours au tout automobile : on réfléchit à produire d'autres sortes de voitures. On ne responsabilise pas les citoyens.
Il faut une grande politique publique pour les transports. C'est une urgence liée à l'urgence sociale.

J-F. L. : Il faut associer transition écologique et aménagement du territoire. Quand les gens habitent près de leur lieu de travail, il s'y rendent à vélo. Or on a démolit de petites zones industrielles de villages pour en créer de grandes, ce qui oblige à utiliser la voiture et occasionne bouchons, etc. Il faudrait que les communes aient leurs petites zones industrielles.

Un participant indique que le ferroutage est une idée mise en avant depuis très longtemps et qu'il faudrait reprendre cette idée.

Le député note qu'on ne voit plus les gens faire du « ramassage » comme autrefois où un parent se chargeait de plusieurs élèves à conduire à l'école.

On compte 1,08 personne par voiture : il faut changer de mentalité !

Il faut écouter les jeunes, il faut un choc des mentalités.

S. Ri. : selon elle, tout a été fait pour que les gens travaillent loin de leurs habitations mais il n'y a pas que ça, car on sait que les gens prennent la voiture pour faire moins de 2 km. On a créé un mythe de la voiture qui représenterait la liberté. Il faudrait, dès l'école, apprendre aux enfants à venir à bicyclette.

Monsieur M. : sur le ferroutage il note qu'il y a 50 % seulement des wagons occupés par les camions (Savoie). Ce sont les entrepreneurs qui ne les prennent pas.

En Suisse, on a interdit la circulation des méga-camions.

R. Ra. : Changer de mentalité ne suffira pas, il faut relocaliser sinon on va mourir (commerces de proximité). C'est l'économie qui fabrique les consommateurs.

M.R. : Il y a un antagonisme entre économie et écologie. Il faut prendre des mesures mondiales.

L.C. : Est-ce qu'on connaît la gare de Vic ? Il faut seulement 10 mn de trajet pour aller à Montpellier...

Un participant : acquiesce mais à condition que l'on adapte les horaires.

d'enfants (1 sur 5) qui vivent sous le seuil de pauvreté ! La France accuse un manque de logements sociaux, il faut en construire. Des familles de 5 personnes s'entassent dans 15 m². Les logements vétustes suintent d'humidité, les gens sont victimes de saturnisme, de pathologies diverses, les enfants n'ont pas de place pour apprendre à marcher, pour jouer, faire leurs devoirs, ils ont des problèmes socio-cognitifs... Le mal logement est un scandale dans un pays tel que la France.

R.R. : affirme que le logement social est bien en régression.

M.R. : tient à conclure sur la laïcité, facteur de lien dans la République : la France n'est pas une mosaïque de communautés et la laïcité est notre richesse commune, il ne faut pas y toucher, ne pas mettre le doigt dans l'engrenage au risque de causer de grands torts.

Le député : acquiesce et dit que 75 % des Français sont attachés à la laïcité.

Il se dit satisfait d'avoir été invité, d'avoir pu assister aux débats, satisfait de leur tenue, des échanges et il remercie le maire de la commune et les membres du conseil municipal qui ont été à son initiative.

Il est important, selon lui, de finir sur le logement et les sans-abri...

Il apporte un bémol à ce qu'a dit, plus tôt, une participante, selon laquelle les parlementaires ne feraient rien. Il dément vivement cette affirmation et fait savoir que, pour sa part, il fait remonter les problématiques qu'il rencontre.

Un participant déplore que le plan Borloo n'ait pas été adopté.

J.P. : détend l'atmosphère en faisant remarquer qu'à Vic nous avons une bonne qualité de vie, vu que nous ne manquons ni de commerçants, ni de médecins ni d'infirmières, etc.

J-M. M. lui répond - et ce sera le mot de la fin - que ceux qui se battent ne le font pas pour eux mais bien pour ceux qui vivent dans le manque.